

Règles d'or de la piscine

(Annexe du Règlement Intérieur)

✓ La pataugeoire :

- **Franchissement** de la barrière de séparation **interdit** (ni par-dessus / ni par-dessous)
- L'espace pataugeoire est **réservé prioritairement** aux enfants ne sachant pas nager ainsi qu'aux personnes suivantes : parents avec bébés / PMR.

ATTENTION : Les MNS se réservent le droit d'en interdire l'accès à toutes autres personnes pour des raisons de sécurité.

✓ Le matériel :

- Le matériel **gonflable** est **interdit** (sauf ballon gonflable et brassards).
- Le **matériel en mousse** n'appartenant pas à la piscine est **interdit** pour des raisons d'hygiène.
- Les objets suivants, **jugés dangereux**, sont **interdits** pour des raisons de sécurité :
 - Ballon en cuir / balle de tennis (ou balle lestée)
 - Masque avec vitre en verre
- **Seuls** les objets suivants **peuvent être prêtés** par les MNS :
Frites / planches / pull boy / brassards / double frites / ballons uniquement au bassin ludique/toboggan « bigliss » pataugeoire/Petit Toboggan bassin ludique

✓ Dans l'établissement :

- Les photos et vidéos sont interdites (sauf avec accord de la Direction).
- Les **vêtements** sont **interdits** dans l'enceinte de l'établissement et sur l'espace pelouse extérieur. Seuls les tee-shirts sont tolérés sur les serviettes.
- Il est **interdit de manger** ailleurs que sur l'espace pelouse.
- Il est **interdit de fumer/vapoter** et de **consommer de l'alcool ou drogue** dans l'enceinte de l'établissement.

Merci à tous pour votre compréhension, bonne baignade !